

EXCELLENCE SPORTIVE LAUENTIDES (CDESL)
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
TENUE LE 21 JUIN 2023, À 19 h, EN PRÉSENTIEL
451, RUE MELANÇON
SAINT-JÉRÔME, QUÉBEC J7Z 4K3

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

19 h : Monsieur François Cantin, Président du CDESL, ouvre l'Assemblée générale annuelle et souhaite la bienvenue aux membres.

2. APPEL DES MEMBRES

Monsieur Simon Trudel, directeur général du CDESL, procède à l'appel des membres.

Administrateurs

Dominic Lamontagne
François Cantin
Jean Comtois
Normand St-Amour
Philippe Antoine Maisonneuve
Roch Langelier
Vicky Hamel

Visiteurs

Andréanne Ethier Chiasson
Jean-Luc Gohier
Patrick Toupin
Rémi Brière

Personnel :

Ariane Bruyère
Simon Trudel
Heidi Malo
Suzie Durand

3. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION AGA-2306-21-01
Élection de la présidence d'Assemblée :

Il est proposé par Monsieur Rémi Brière de nommer Monsieur Simon Trudel à la présidence d'Assemblée. N'ayant pas d'autre proposition, Monsieur Simon Trudel accepte d'être le président d'Assemblée.

4. ÉLECTION DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION AGA-2306-21-02
Élection de la secrétaire d'Assemblée :

Il est proposé par Monsieur Roch Langelier de nommer Madame Ariane Bruyère à titre de secrétaire d'Assemblée. N'ayant pas d'autre proposition, Madame Ariane Bruyère accepte d'être la secrétaire d'Assemblée.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION AGA-2306-21-03
Adoption de l'ordre du jour de l'Assemblée :

Il est proposé par Monsieur François Cantin, appuyé par Madame Vicky Hamel, d'adopter l'ordre du jour de l'Assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 7 JUILLET 2022

RÉSOLUTION AGA-2306-21-04
Adoption du procès-verbal

Il est proposé par Monsieur Roch Langelier, appuyé par Monsieur François Cantin, d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur François Cantin, Président du CDESL, fait son allocution et profite de l'occasion pour remercier les partenaires et collaborateurs du CDESL.

8. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Simon Trudel, Directeur du CDESL, se présente et informe les membres de la situation du CDESL.

9. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Monsieur Simon Trudel, Directeur du CDESL, informe les membres du rapport d'activité 2022-2023 du CDESL.

10. PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Monsieur Simon Trudel, Directeur du CDESL, présente les règlements généraux avec les modifications apportées par le comité de gouvernance.

RÉSOLUTION AGA-2306-21-05

Adoption des règlements généraux tels que présentés :

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois, appuyé par Monsieur Roch Langelier d'adopter les règlements généraux tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Monsieur Simon Trudel, directeur général du CDESL, présente les états financiers vérifiés par le Groupe Servicas (firme Beauregard & Breault).

RÉSOLUTION AGA-2306-21-06

Adoption des états financiers 2022-2023 :

Il est proposé par Madame Vicky Hamel, appuyé par Monsieur Jean Comtois d'adopter les états financiers 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR 2023-2024

Ayant été la firme avec la plus basse soumission conforme, c'est le Groupe Servicas (la firme Beauregard & Breault) qui sera l'auditeur-comptable pour l'année 2023-2024. L'année prochaine sera la dernière année pour l'entente avec l'auditeur-comptable.

RÉSOLUTION AGA-2306-21-07

Nomination du vérificateur comptable pour 2023-2024 :

Il est proposé par Monsieur Philippe-Antoine Maisonneuve, appuyé par Monsieur Dominic Lamontagne, de nommer le Groupe Servicas (la firme Beauregard & Breault) comme auditeur-comptable pour l'année 2023-2024 ayant été la firme avec la plus basse soumission conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. ÉLECTION DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

RÉSOLUTION AGA-2306-21-08

Nomination du président d'élection :

Il est proposé par Monsieur François Cantin, de nommer Simon Trudel à titre de président d'élection. N'ayant pas d'autre proposition, Monsieur Simon Trudel accepte d'être le président d'élection.

14. ÉLECTION DE LA SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

RÉSOLUTION AGA-2306-21-09

Nomination de la secrétaire d'élection :

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois de nommer Ariane Bruyère comme secrétaire d'élection. N'ayant pas d'autre proposition, Madame Ariane Bruyère accepte d'être la secrétaire d'élection.

15. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le président d'élection, Monsieur Simon Trudel, procède à la nomenclature des sièges en élection :

Sièges	Candidatures
S1 : 1 représentant du milieu sportif	Vicky Hamel
S2 : 1 représentant du milieu sportif	Roch Langelier
S3 : 1 représentant du milieu sportif	Philippe-Antoine Maisonneuve
S4 : 1 représentant du milieu scolaire	
S5 : 1 représentant de la communauté	François Cantin
S6 : 1 représentant de la communauté	Philippe Dugas
S7 : 1 représentant de la communauté	Patrick Toupin
S8 : 1 représentant de la communauté	Christian Berland
S9 : 1 représentant de la communauté	

Le président d'élection, Monsieur Simon Trudel, s'adresse aux candidats pour leur demander s'ils acceptent leur mise en candidature.

Madame Vicky Hamel accepte sa mise en candidature.

Monsieur Roch Langelier accepte sa mise en candidature.

Monsieur Philippe-Antoine Maisonneuve accepte sa mise en candidature.

Monsieur François Cantin accepte sa mise en candidature.

Monsieur Philippe Dugas accepte sa mise en candidature.

Monsieur Patrick Toupin accepte sa mise en candidature.

Monsieur Christian Berland accepte sa mise en candidature.

Le président d'élection, Monsieur Simon Trudel, déclare les candidats élus par acclamation.

16. AJOURNEMENT ET RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ÉLECTION DES DIRIGEANTS)

20h24 – pause de l'AGA

20h27 – reprise de l'AGA

Les officiers entre eux ont élus :

François Cantin présente les officiers :

Président

Vice-président/Service aux athlètes

Vice-président/Administration

Trésorier

Secrétaire

François Cantin

Vicky Hamel

Roch Langelier

Patrick Toupin

Philippe-Antoine Maisonneuve

17. LEVÉE DE LA RÉUNION

RÉSOLUTION AGA-2306-21-10

Levée de la réunion :

Il est proposé par Monsieur Rémi Brière, appuyé par Monsieur Jean-Luc Gohier, de lever la réunion à 20h33, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



FRANÇOIS CANTIN, PRÉSIDENT



ROCH LANGELIER, SECRÉTAIRE